



# CONTRATS AIDÉS : NON AUX PERSONNELS JETABLES !



LA SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS MET À MAL LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION. CES EMPLOIS CORRESPONDENT À DE RÉELLES MISSIONS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE :

- ➔ AIDE À LA DIRECTION D'ÉCOLE
- ➔ ACCOMPAGNEMENT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP,
- ➔ RESTAURATION,
- ➔ ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ESPACES VERTS,
- ➔ MAINTENANCE INFORMATIQUE
- ➔ SERVICES ADMINISTRATIFS DES COLLÈGES ET LYCÉES.

AUTANT DE MISSIONS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.



➔ SUPPRESSION DES LICENCIEMENTS  
ET RENOUVELLEMENT DE TOUS LES CONTRATS

➔ DÉBLOCAGE DES CONTRATS GELÉS

➔ CRÉATION D'EMPLOIS STATUTAIRES PÉRENNES  
POUR ASSURER TOUTES LES MISSIONS NÉCESSAIRES  
AU BON FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS



**RASSEMBLEMENT ACADÉMIQUE  
SAMEDI 30 SEPTEMBRE - 11H  
GRAND PLACE - LILLE (à confirmer)**